

STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
DIAGNOSTIC ET OPTIMISATION – CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 40'000.00

Vu la volonté cantonale de réduire le trafic motorisé de 40 % d'ici 2030, en conformité avec le Plan climat cantonal

Vu le plan d'actions du stationnement 2020-2025 édité par le Département des infrastructures

Vu les travaux parlementaires en cours concernant la modification de la tarification des zones bleues-macarons

Vu les travaux parlementaires en cours concernant le Règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (RPSFP) – L 5 05 10

Vu le courrier du Conseil d'Etat relatif au stationnement des pendulaires dans les parkings communaux daté du 6 juillet 2022

Vu l'étude sur la politique du stationnement réalisée en 2009 par la police municipale

Vu la délibération 1843 du 9 septembre 2008 pour un crédit d'étude du plan de mobilité douce

Vu le bilan de la zone 30 dans la cité, réalisé par bureau CITEC du 15 mai 2019

Vu la motion M/347 « Etude de faisabilité d'un aménagement cyclable dans le cadre du renouvellement de l'alignement d'arbres sur l'Avenue du Bois-de-la-Chapelle » du 16 juin 2020 et la réponse du Conseil administratif

Vu la motion M/373 « Le stationnement vélo » du 20 avril 2021 et la réponse du Conseil administratif

Vu la motion M/394A « Assurer l'accessibilité pour une promenade exemplaire des piéton.nes » du 21 juin 2022 et la réponse du Conseil administratif

Vu la question QE/104 « L'occupation des places de parking à Onex » du 9 mars 2021 et la réponse du Conseil administratif

Vu la question QE/110 « Adaptation des tarifs d'abonnements de parking dès le 1^{er} janvier 2022 » et la réponse du Conseil administratif

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 24 oui, 1 non et 4 abstentions sur 30 Conseillers municipaux présents

1. De procéder à une étude pour un diagnostic et une optimisation du stationnement communal
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 40'000.00 destiné à cette étude
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 40'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude

* * *

Signature :